

Publié sur actualites/revalorisation-de-5-points-dindice-majore (
<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/revalorisation-de-5-points-dindice-majore>)

Revalorisation de 5 points d'indice majoré

12 février 2024

La revalorisation de 5 points d'indice est applicable au montant brut des pensions dont la date d'effet est postérieure au 1^{er} janvier 2024..